



M. Jean-Michel MORER
Mairie de Trilport
5, Rue du Général de Gaulle
77 470 TRILPORT

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBANISTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ref : AD / PL / YB – 2016- 70

Objet : Avis de la CAPM sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Trilport
Dossier suivi par : Yvann Berthelot

18 MAI 2016

Meaux, le

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Trilport. Je vous informe que celui-ci n'appelle pas d'observation particulière.

Il a été noté que les capacités de densification ou d'extension permises par le PLU permettent une production de logements conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Concernant la production de logement locatifs sociaux (LLS), la ville se donne les moyens, de par les programmations futures, de participer au rattrapage du déficit de logements sociaux en Ile-de-France, et au rééquilibrage de l'offre sociale sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Les services de la CAPM se tiendront à la disposition de la commune de Trilport pour l'accompagner au mieux dans la mise en œuvre de ce PLU et dans le respect des objectifs de production de logements qu'elle s'est fixée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Vice-présidente déléguée à l'Habitat

Anne DUMAINE